

# Conditions générales d'utilisation du télé-service « declare2.msa.fr » et protection des données

Les présentes conditions générales d'utilisation ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles la Mutualité Sociale Agricole, met le présent télé-service à la disposition de ses utilisateurs.

En acceptant sans réserve les présentes Conditions Générales d'Utilisation, l'Utilisateur confirme son accord à l'application des présentes.

Le télé-service, ses Contenu et Services, les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont régies par le droit français, quel que soit le lieu d'utilisation. En cas de contestation éventuelle, et après l'échec de toute tentative de recherche d'une solution amiable, les tribunaux administratifs français seront seuls compétents pour répondre à ce litige.

## 1. Présentation du télé-service « declare2.msa.fr »

Le diagnostic de cas d'infection respiratoire aiguë coronavirus (2019-nCoV) sur le territoire français a conduit les pouvoirs publics à prendre des mesures exceptionnelles en vue de contenir sa transmission.

Dans ce contexte, les personnes se trouvant dans les situations prévues à l'article 2.1 ci-après peuvent demander un arrêt de travail, sans certificat médical.

La Mutualité Sociale Agricole met à la disposition des salariés agricoles et des exploitants agricoles un télé-service dénommé « declare2-msa.fr » leur permettant d'effectuer cette demande.

Il ne s'agit pas d'un télé-service de déclaration des personnes infectées ou présentant des symptômes du coronavirus.

## 2. Accès au télé-service « declare2.msa.fr »

### 2.1. Modalités d'accès au télé-service

Ce télé-service est destiné aux personnes à risque de développer une forme grave d'infection à SARS-CoV-2 comme :

- Les personnes âgées de 70 ans et plus
- Les patients présentant une insuffisance rénale chronique dialysée, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV
- Les malades atteints de cirrhose au stade B au moins
- Les patients aux antécédents (ATCD) cardiovasculaires : hypertension artérielle compliquée, ATCD d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV ;
- Les diabétiques insulino-dépendants non équilibrés ou présentant des complications secondaires à leur pathologie ;
- Les personnes présentant une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale ;
- les patients présentant une insuffisance rénale chronique dialysée ;
- les personnes avec une immunodépression congénitale ou acquise :
  - médicamenteuses : chimiothérapie anti cancéreuse, immunosuppresseur, biothérapie et/ou une corticothérapie à dose immunosuppressive,
  - infection à VIH non contrôlé avec des CD4 <200/mn<sup>3</sup>
  - Consécutives à une greffe d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques,
  - atteint d'hémopathie maligne en cours de traitement,
  - présentant un cancer métastasé,
- Les malades de cirrhose au stade B au moins ;
- Les femmes enceintes
- Les personnes présentant une obésité morbide (indice de masse corporelle > 40kg/m<sup>2</sup>)

Si vous êtes dans ce cas, vous pouvez demander un arrêt de travail.

Le télé-service « [declare2.msa.fr](http://declare2.msa.fr) » de la MSA est l'outil mis en place à cette fin. Il s'applique aux salariés et exploitants agricoles.

Les personnes susmentionnées doivent se connecter à ce télé-service et renseigner obligatoirement les champs demandés suivants :

- NIR
- Nom
- Prénom
- Date de Naissance
- Numéro de téléphone
- Numéro du département du lieu de travail
- Date de début de l'arrêt
- Date de fin de l'arrêt
- L'adresse e-mail est facultative.

La Mutualité Sociale agricole se réserve le droit de demander toutes informations complémentaires dont elle aurait besoin dans le cadre de la vérification de l'éligibilité de l'arrêt de travail. Les déclarations effectuées n'emportent pas indemnisation automatique.

En cas d'éligibilité, un arrêt de travail sera délivré. Le salarié agricole devra transmettre le volet 3 (volet employeur) de l'arrêt de travail à son employeur.

Le déclarant s'engage à répondre strictement aux conditions prévues à l'article 2.1.

Toutes les fausses déclarations ou déclarations abusives feront l'objet de poursuites en application des articles 313-1 à 313-3, 433-19, 441-6 et 441-7 du code pénal, article L.114-17-1 du code de la sécurité sociale.

## **2.2. Accusé réception de la déclaration**

Lorsque la déclaration a été réalisée, le déclarant a la possibilité de télécharger un document récapitulatif de celle-ci.

Ce document ne vaut pas acceptation de l'indemnisation. Cette dernière est soumise aux conditions présentées en point 2.1 des présentes conditions générales d'utilisation.

## **2.3 Disponibilité de l'outil**

Le télé-service «[declare2.msa.fr](http://declare2.msa.fr) » est accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 à l'exception des cas de force majeure, de difficultés informatiques, de difficultés liées à la structure du réseau de télécommunication ou de difficultés techniques.

Pour des raisons de maintenance, la Mutualité Sociale Agricole pourrait interrompre le site d'accès et s'efforcera d'en avertir préalablement les utilisateurs.

L'indisponibilité du service ne donne droit à aucune indemnisation.

La Mutualité Sociale Agricole ne saurait être tenue responsable des conséquences liées à une absence de disponibilité de l'outil pour l'un des motifs susmentionnés.

## **3. Évolutions de l'outil**

La Mutualité Sociale Agricole a la faculté de faire évoluer les modalités techniques et matérielles d'accès à l'outil dans le respect de la réglementation en vigueur, sans que cette évolution ne constitue une gêne excessive pour les utilisateurs de l'outil.

## **4. Protection des données personnelles**

### **Traitement des données strictement nécessaires**

La Mutualité Sociale Agricole s'engage, dans le cadre des missions qui lui sont confiées, à assurer la protection, la confidentialité et la sécurité de l'ensemble des

données personnelles qui lui sont confiées dans le respect de la vie privée des personnes.

Elle se conforme à la réglementation en matière de protection des données personnelles, notamment aux dispositions du règlement européen sur la protection des données (RGPD) et de la loi dite Informatique et libertés.

Les données collectées au titre du présent service sont strictement nécessaires au traitement des indemnités journalières des salariés agricoles et des exploitants agricoles liés à un arrêt de travail délivré aux personnes mentionnées à l'article 2.1.

. Ces données peuvent également être utilisées pour réaliser le pilotage du dispositif, la production de statistiques ainsi que pour le contrôle du bénéfice des prestations et les actions de lutte contre les abus, fautes et fraudes des bénéficiaires de droits.

Les données sont conservées pour les durées nécessaires à la réalisation des finalités susmentionnées pour un délai maximum de 10 ans.

Pour répondre à ses obligations légales, la Mutualité Sociale Agricole traite également les données nécessaires à l'identification de l'utilisateur du service. Ces données sont conservées pour 12 mois.

L'utilisateur du service et, le cas échéant les personnes concernées par le traitement peuvent exercer leur droit d'accès et de rectification auprès de leur caisse de rattachement. Le droit d'opposition ne s'applique pas au présent traitement une fois les données transmises à la Mutualité Sociale Agricole.

En cas de difficultés dans l'exercice des droits relatifs à la protection des données, l'utilisateur du service et, le cas échéant la personne concernée, peuvent introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles.

Commission Nationale Informatique et Libertés -- CNIL --3, Place de Fontenoy TSA-80715-75334 PARIS CEDEX07

### **Utilisation de cookies**

Un cookie (ou traceur) est un fichier texte de petite taille, stocké sur votre terminal qui sert à mémoriser des informations de navigation sur un site internet. Seul l'émetteur d'un cookie est susceptible de lire ou de modifier les données qu'il contient.

Lors de la consultation de notre site, des cookies sont déposés sur votre terminal (ordinateur, tablette, mobile).

Plusieurs types de cookies sont utilisés sur notre site pour mesurer la fréquentation et vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des remontées de contenus de plateformes sociales ainsi que des contenus animés et interactifs.

On peut classer les cookies en différentes catégories :

### **1- Cookies strictement nécessaires (indispensable pour faire fonctionner le site)**

Certains cookies sont strictement nécessaires pour vous permettre de naviguer sur le site et d'utiliser ses fonctionnalités. Ils sont un maillon essentiel sur un site web, nous les utilisons notamment dans Mon espace privé pour conserver une session ouverte. Le refus des cookies strictement nécessaires peut empêcher le bon fonctionnement du site. Nous vous recommandons de laisser votre navigateur les accepter.

### **2 - Cookies de mesure d'audience (utile pour faciliter votre navigation)**

Ces cookies permettent de mesurer l'audience de notre site. La MSA utilise l'outil AT internet. Ces cookies permettent notamment de comprendre comment les utilisateurs arrivent sur un site et de reconstituer leur parcours.

### **3 - Cookies tiers, destinés à l'interactivité du site (adaptés à un internet moderne)**

Nous nous appuyons sur certains services proposés par des sites tiers :

- Réseaux sociaux (Twitter et Facebook)
- Vidéos et publications interactives (Dailymotion, YouTube, Interactive' Doc et Calameo)
- Données cartographiques (Google maps)

Ces fonctionnalités utilisent des cookies tiers directement déposés par ces services. Lors de votre première visite un bandeau vous informe de la présence de ces cookies et vous invite à indiquer votre choix. Ils ne sont déposés que si vous les acceptez ou que vous poursuivez votre navigation sur le site en visitant une seconde page de notre site.

Vous pouvez à tout moment vous informer et paramétrer vos cookies pour les accepter ou les refuser en cliquant sur ce lien :

<https://www.msa.fr/lfy/fr/gestion-des-cookies?modalId=8>

Vous pouvez indiquer votre préférence soit globalement pour le site, soit service par service. La validité par cookies sur votre terminal est de 13 mois au maximum. Passé ce délai, vous serez à nouveau informé de la présence de ces cookies tiers.